

REGLEMENT INTERIEUR DES JAMG

Article 1 Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'au vestiaire et signaler leur présence aux entraîneurs afin de prendre connaissance des informations éventuelles et de recevoir les documentations nécessaires. Les parents s'assurent de l'heure de fin d'entraînement et s'engagent à être présents à cette heure à l'intérieur du stade afin de reprendre leurs enfant(s).

Article 2 L'athlète se doit de respecter, par un minimum d'attention et d'écoute, l'apprentissage des différentes disciplines et de suivre la formation avec assiduité. Les parents doivent savoir que nous ne pouvons assurer une garderie, les moniteurs et entraîneurs se réservent le droit d'exclure ceux qui pourraient par leur comportement, nuire au bon déroulement des séances d'entraînement.

Article 3 Les athlètes inscrits au club des JAMG doivent avoir une licence pour participer aux compétitions. Ils doivent pouvoir la présenter sur les stades quand celle-ci est demandée. Le port du maillot aux couleurs du club est obligatoire sauf accord préalable du comité directeur (**La liste des courses du département où un maillot d'un partenaire pourra être porté sera définie en début de saison.**)

Article 4 Le renouvellement des licences doit être effectué au plus tard le 20 septembre, les premières demandes de licences peuvent se faire toute l'année. Dans les deux cas, la licence ne peut être validée à la fédération qu'après avoir acquitté le montant TOTAL de la licence et complété le Parcours Prévention Santé sur le site de la FFA (Fiche acteur FFA).

Article 5 La responsabilité du club, en cas d'accident, s'arrêtera à la fin des séances d'entraînements et à la sortie du stade. En conséquence, les parents qui assurent le transport de leurs enfants doivent prendre toutes dispositions pour être présents à la fin de l'entraînement.

Article 6 Lors des compétitions et des entraînements, seuls les entraîneurs du club désignés donneront les conseils adéquats. Par contre les encouragements des parents restent nécessaires.

Article 7 Lors des compétitions faisant apparaître un challenge par équipe, l'athlète s'étant engagé, se doit de maintenir son engagement ou de prévenir son entraîneur en cas de force majeure.

Article 8 Les parents assurant les déplacements en compétition ou autres et prenant en charge d'autres enfants du club sont responsables d'eux pendant le transport. En cas d'accident, c'est l'assurance du véhicule qui fait fonction de procédure.

Article 9 Les frais de transport liés **aux compétitions officielles extérieures au département** sont pris en charge par le club. Toutes réservations d'hôtel doivent être effectuées après accord du comité directeur et les frais kilométriques seront remboursés sur la base de 0,30€. De même, les entraîneurs se verront octroyés un défraiement pour leurs déplacements aux entraînements et compétitions, même au sein du département, selon le même tarif. Un justificatif de dons, déductibles des impôts sur les revenus, d'un montant calculé selon les mêmes modalités, sera établi pour les personnes qui renonceront à un remboursement.

Article 10 Durant les périodes de cross, chaque athlète doit être muni de vêtements chauds et d'une tenue de rechange et doit respecter les horaires donnés sur les convocations.

Article 11 A partir de la catégorie cadet(te), **la participation aux interclubs est plus que souhaitée.**

Article 12 L'esprit d'équipe doit prévaloir sur la performance individuelle.

Article 13 Par respect merci de répondre aux mails des entraîneurs ou dirigeants

Le conseil d'administration des JAMG

CHARTRE DU CLUB et AUTORISATION PARENTALE
(Pour les athlètes mineurs)



1. Je m'engage à suivre les résultats de mon enfant
2. J'assiste aux compétitions de mon enfant
EA : 6 compétitions minimum (cross de Montfort, cross départemental, 1 journée en salle, finale+ 2 journée piste dont finale)
PO : 9 compétitions minimum (cross de Montfort, cross départemental + 1 autre, 2 journées en salle+ finale, 2 journée sur piste, Finale) pour le challenge
BE : 9 compétitions minimum (cross de Montfort, cross départemental, 2 journée en salle, 2 journée sur piste, equip'athlé et Finale Jeunes.
3. Je m'engage à lire les documents et mails émanant du club
4. J'essaie de participer aux manifestations organisées par le club quelles soient sportives ou évènementiels
5. Je m'engage à lire les informations disponibles sur le site internet :
<http://www.athletisme.montfortlegesnois.com>
6. Je ne considère pas le club comme une « garderie ».